



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Cahier des Clauses Techniques Particulières
2026_PNR_07
(Communs à tous les lots)

REALISATION ET LIVRAISON DE TOUS TYPES D'IMPRESSIONS POUR LES BESOINS DU PARC NATIONALE DE LA REUNION-RELANCE

Pouvoir adjudicateur	Parc National de la Réunion 258 Rue de la République 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
Représentant du pouvoir adjudicateur	Le Directeur du Parc national de la Réunion Monsieur DELOME Jean-Philippe
Renseignement d'ordre administratif :	Secrétariat Général
Type de marché	MAPA

Table des matières

Article 1 – Objet du marché	3
Article 2 - Dispositions générales	3
2.1 Qualité des prestations	3
2.2 Clauses environnementales.....	3
2.2.1 Papier.....	3
2.2.2 Encres et procédés d'impression	3
2.2.3 Gestion des déchets	4
2.2.4 Emballages.....	4
2.2.5 Recyclage	4
2.3 Fichiers et BAT	4
2.4 Accessibilité.....	4
2.5 Conditionnement et livraison	4
Article 3 – Description des prestations par lot.....	5
3.8 Réalisation des travaux d'impression communs à tous les lots	8
Article 4 – Dispositions complémentaires	8
4.1 Catalogues de prestations remis par le titulaire	8
4.2 Conduite des prestations par des personnes nommément désignées	8
4.3 Saisine	8

Article 1 – Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation et la livraison de tous types d'impression pour les besoins du Parc national de La Réunion.

Les supports à imprimer comportent des textes, des photos, des illustrations. Ils seront réalisés en quadrichromie et éventuellement en noir et blanc. Le présent marché ne comporte pas de prestation de conception ou d'adaptation graphique.

Les formats, les papiers ou supports d'impression sont variés.

Dans ce cadre, le titulaire doit :

- Procéder à l'impression offset ou numérique, en haute définition,
- Réaliser le façonnage,
- Assurer le conditionnement, le transport et la livraison des supports imprimés.

Un BAT (Bon à tirer) devra être validé avant toute production.

Article 2 - Dispositions générales

2.1 Qualité des prestations

Les impressions doivent respecter les standards professionnels (pas de défauts d'encre, de coupe, de pliure ou de collage).

Les impressions doivent respecter les couleurs et les visuels des fichiers fournis.

Les productions doivent être homogènes.

2.2 Clauses environnementales

Le titulaire de chaque lot devra justifier du respect de critères environnementaux équivalents à ceux du label Imprim'Vert ou tout équivalent reconnu. Tout moyen de preuve équivalent est accepté. Toutefois, même si le titulaire ne dispose pas du label officiel précité, il pourra s'engager, dans son offre technique, à respecter les conditions ouvrant droit à l'obtention de ce label.

2.2.1 Papier

Les papiers utilisés pour le lot 1 privilégient soit des fibres recyclées (au minimum de 50%), soit des papiers certifiés FSC, PEFC ou équivalent.

Le titulaire devra être en mesure de justifier à tout moment de l'origine et de la certification des papiers utilisés.

2.2.2 Encres et procédés d'impression

Le titulaire privilégie l'utilisation d'encres à faible impact environnemental et limite l'usage de substances nocives.

Le titulaire de chaque lot privilégiera des procédés d'impression limitant les émissions de composés organique volatils (COV).

2.2.3 Gestion des déchets

Le titulaire de chaque lot s'engage à mettre en œuvre une gestion optimisée des déchets générés dans le cadre des prestations, incluant le tri, la réduction à la source et la valorisation des déchets d'impression.

Les chutes de papier et autres consommables devront être orientées vers des filières de recyclage appropriées.

Les frais de gestion des déchets sont inclus dans les prix du BPU.

2.2.4 Emballages

Le titulaire de chaque lot s'engage à éviter le suremballage et à préférer des matières recyclées. Il utilisera des contenants réutilisables, recyclés, recyclables ou réemployés. Il veillera également, dans la mesure du possible, à en réduire les quantités, en volume et en poids.

L'utilisation de plastiques à usage unique devra être évitée autant que possible.

2.2.5 Recyclage

La récupération et le traitement pour recyclage des anciennes bâches PVC, oriflammes est à la charge du titulaire.

Ce dernier veillera à ce que soient effectuées les opérations de collecte, transport, entreposage, tris et de l'évacuation des déchets susmentionné vers les sites susceptibles de les recevoir, conformément à la réglementation en vigueur.

2.3 Fichiers et BAT

Les fichiers seront fournis par le pouvoir adjudicateur. Le titulaire, de chaque lot, devra vérifier leur conformité.

Un BAT (Bon à tirer) devra être transmis pour validation avant impression. Aucun délai de fabrication ne court avant validation expresse du BAT par le pouvoir adjudicateur.

Aucune production ne pourra être lancée sans validation.

2.4 Accessibilité

Lorsque les documents sont destinés à une diffusion au public, ils devront respecter les règles d'accessibilité en vigueur (contrastes, lisibilité, tailles de police adaptées).

2.5 Conditionnement et livraison

Le titulaire, d'un ou plusieurs lots, livrera la commande au siège du Parc national de La Réunion, au jour et heure inscrits sur ce dernier.

Le titulaire disposera des moyens humains et matériels nécessaires afin d'assurer le caractère effectif de la commande et l'intégrité des fournitures livrées. Le titulaire, d'un ou de plusieurs lots, s'assure que les produits sont protégés contre les chocs et intempéries. Le conditionnement devra être adapté au transport et au stockage.

Conformément aux dispositions de l'article 20.3 du CCAG-F.C.S., le transport s'effectue, sous la responsabilité du titulaire, jusqu'au lieu de livraison. Le conditionnement, le chargement, l'arrimage et le déchargement sont effectués sous sa responsabilité.

Toute livraison égarée du fait du non-respect du lieu de livraison sera à la charge du titulaire du marché et ne pourra pas être facturée à l'acheteur.

Les frais de livraison sont inclus au BPU.

Article 3 – Description des prestations par lot

Etant donné la diversité des prestations dans le domaine de l'impression, la liste figurant ci-après, n'est pas exhaustive.

Les travaux d'impression réalisés par le titulaire comprennent la gestion, la coordination, le suivi technique et le contrôle des différentes phases de la fabrication, dans le respect des délais impartis par le bon de commande qui lui est communiqué par le Parc national de La Réunion.

Lot 1 : Impression générale

Le présent lot porte sur la réalisation de travaux d'impression de documents de communication traditionnels, d'une couleur à quadrichromie, de formats et supports variables selon les besoins du Parc national de La Réunion.

Le titulaire du marché devra être en mesure d'assurer l'impression des documents suivants, à titre indicatif :

3.1 Prestations

Papeterie

- **Posters du A4 au A0** en quadrichromie, en recto ou recto-verso, sur différents types de papier compatibles avec les exigences environnementales du présent CCTP, tous types d'épaisseur et tous types de qualité et de finition.
- **Flyers**, en recto-verso ou recto. Sur différents types de papier compatibles avec les exigences environnementales du présent CCTP, d'épaisseur, de qualité et de finition. En quadrichromie.
- **Dépliants** en quadrichromie, de 2 et 3 volets. En A4 et A3. Sur différents types de papier compatibles avec les exigences environnementales du présent CCTP, d'épaisseur, de qualité et de finition.
- **Brochures** en quadrichromie, du A5 au A4. Sur différents types de papier compatibles avec les exigences environnementales du présent CCTP, d'épaisseur, de qualité et de finition.

Carterie

- **Marque page**, recto-verso, au format 60 x 180 mm.
- **Carte postale**, en quadrichromie, au format A6 10,5 cm x 14,8 cm. Sur différents types de papier compatibles avec les exigences environnementales du présent CCTP tous types d'épaisseur et tous types de qualité et de finition.

- **Carte de vœux**, en quadrichromie, au format 21 cm x 9,9 cm. Sur différents types de papier compatibles avec les exigences environnementales du présent CCTP, tous types d'épaisseur et tous types de qualité et de finition.

Pochette à rabat, en quadrichromie, au format A4. Sur différents types de papier compatibles avec les exigences environnementales du présent CCTP, tous types d'épaisseur et tous types de qualité et de finition.

3.2 Caractéristique technique

Impression :

- Quadrichromie, noir et blanc
- Impression offset ou numérique selon les quantités et supports

Papier :

- Différents grammages de 80g à 350g
- Couché mat, brillant ou offset

Finitions possibles :

- Pelliculage mat/brillant
- Vernis sélectif
- Rainage/pliage, agrafage, reliure.

3.3 Exigences

Il est demandé au titulaire du lot le respect de la netteté des visuels, le respect des couleurs et l'absence de défaut tels que les bavures ou le décalage.

Le titulaire est informé que la liste de prestations ci-avant mentionné n'est pas exhaustive. En effet, le pouvoir adjudicateur pourra faire appel au titulaire pour l'impression de documents listés ci-dessus, mais dans des dimensions, couleurs ou formats non explicités dans le présent document. Le pouvoir adjudicateur se référera au bordereau de prix fourni par le titulaire dans son offre.

Lot 2 : Signalétique

Le présent lot a pour objet l'impression et la livraison de supports de communication imprimés divers.

Le titulaire du marché devra être en mesure d'assurer l'impression des documents suivants, à titre indicatif :

3.4 Prestations

- **Nappe** : toutes les tailles ; cirée et quadrichromie
- **Banderole** : en PVC, tous formats avec œillets, perforer et ourlet de renfort
- **Oriflamme** : oriflamme, quadrichromie, tous types de formats.
- **Kakémono roll up** : quadrichromie, tous types de formats.

- **Panneau** : quadrichromie, panneaux rigides de type aluminium composite (Dibon ou équivalent), au format A3 à A0, perforé et non perforé.
- **QR Code et texte** : en plaque PVC, sur tous types de formats, en recto, en quadrichromie et noir et blanc.

3.5 Caractéristiques techniques

- Impression haute définition

3.6 Exigences

Le titulaire du lot doit s'assurer de la lisibilité à distance des impressions.

Lot 3 : Bâches de barnums imprimées ou personnalisables

Le présent lot a pour objet l'impression, la confection et la livraison de bâche adaptées à des structures de barnums existantes.

3.7 Prestations

Les prestations d'impression se composent de :

- La confection et l'impression de bâches/toiles adaptées à des structures existantes
- La compatibilité avec différents modèles

Caractéristiques techniques

- **Bâche barnum imprimée** en quadrichromie, 3m x 3m, 1 face, recto-verso, perforé + œillets,
- **Bâche barnum imprimée** en quadrichromie, 3m x 3m, 3 ou 4 faces, recto-verso, plafond compris avec impression, perforé + œillets,
- **Bâche barnum imprimée** en quadrichromie, 3m x 3m, 3 ou 4 faces, recto-verso, plafond compris sans impression, perforé + œillets.

Les bâches barnums fournies dans le cadre du présent lot sont garanties contre tout défaut de fabrication, de matière ou d'impression pendant une durée minimale de 12 mois à compter de leur livraison.

Cette garantie couvre notamment :

- La tenue de l'impression (résistance aux UV, etc.),
- La résistance des matériaux (déchirure, etc.),
- La solidité des finitions (œillets, systèmes de fixation, etc..).

En cas de défaut constaté durant cette période, le titulaire s'engage à procéder, à ses frais, au remplacement ou à la remise en état des éléments défectueux dans un délai raisonnable.

Il est aussi rappelé que le titulaire, de chaque lot, doit fournir un ou plusieurs catalogues des travaux d'impressions qu'il peut fournir. Le pouvoir adjudicateur pourra faire la demande de travaux d'impression selon ces catalogues.

3.8 Réalisation des travaux d'impression communs à tous les lots

Le titulaire de chaque lot devra effectuer la vérification des fichiers transmis. Le titulaire pourra signaler les anomalies et proposer des corrections mineures, sans modification substantielle du contenu, sous validation préalable du pouvoir adjudicateur. Chaque prestation d'impression sera lancée conformément aux dispositions du bon de commande fourni par le pouvoir adjudicateur, qui contiendra l'ensemble des informations spécifiques relatives à cette commande (délai de production, formats, quantités, couleurs, type de papier ...).

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur passerait des commandes selon le ou les catalogue(s) du titulaire d'un ou plusieurs lots, le titulaire procédera à l'impression de la commande qu'après la validation de son devis par le Parc national de La Réunion.

Article 4 – Dispositions complémentaires

4.1 Catalogues de prestations remis par le titulaire

Le titulaire de chaque lot remettra, à l'appui de son offre, le catalogue de l'ensemble des prestations qu'il propose dans le cadre de son activité de production, impression et livraison. Dans le cadre de besoins ponctuels, portant sur des besoins en impression aux dimensions, couleurs ou formats non listés dans le présent CCTP, le Parc national de La Réunion pourra avoir recours à ce catalogue, si nécessaire.

Le titulaire fournira annuellement le catalogue de ses prestations mis à jour, tant sur les nouvelles prestations qu'il entend proposer, que sur les prix qu'il applique, dans les limites énoncées à l'article 6.4 – Révision des prix.

4.2 Conduite des prestations par des personnes nommément désignées

Conduite des prestations

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le titulaire de chaque lot doit affecter à l'exécution des prestations une équipe de personnes suffisante pour garantir la continuité des prestations. Parmi elles, il devra nommer un référent.

Changement des personnes nommément désignées en cours d'exécution de l'accord-cadre

Dans les conditions de l'article 3.4.3 du CCAG-FCS, en cas d'empêchement des personnes affectées à l'exécution de l'accord-cadre, le titulaire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de l'exécution des prestations et à les remplacer, après accord du pouvoir adjudicateur, par des agents justifiant de compétences d'un niveau équivalent.

4.3 Saisine

Compte tenu de l'organisation actuelle, le titulaire aura à contacter exclusivement le gestionnaire des marchés publics.